



Enquête Publique

-

CarlHYng

Projet d'implantation d'une usine de production d'hydrogène et son
raccordement électrique

5. Documents de procédure de débat public

CNDP - Bilan des garants de la concertation continue

Rapport final de la concertation continue

CARLHYNG

Du 6 mars 2024 au 30 avril 2026

Valérie TROMMETTER
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 13 mai 2026



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Préambule	5
Fiche d'identité du projet.....	5
Les chiffres clefs de la concertation.....	9
Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable ..	11
Les enseignements clefs de la concertation préalable	11
Demande de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable	12
Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à la concertation préalable	13
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	14
Mission de la garante	15
Actualités liées au projet et évolution(s)	16
Dépôt des dossiers d'instruction du projet et approche de l'enquête publique.....	16
Gestion de l'eau industrielle	17
Réponse à l'appel d'offre de SHS	17
Evolution du projet.....	17
Création d'une ligne électrique entre le poste électrique de Saint-Avold et le site du projet	20
Avancement du projet mosaHYc et raccordement envisagé	20
Intégration à l'association Chemesis	21
Organisation et modalités de la concertation continue	21
Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public.....	21
Actualisation du site internet de la concertation	22
Annonce de la concertation continue	23
Informations dans la presse	24
Partage des actualités du projet.....	24
Information relative à la gestion de l'eau	24
Organisation d'une réunion publique.....	24
Résultats de la concertation continue	25
Les arguments exprimés lors de la concertation continue	25
Les réponses aux demandes de précisions issues de la concertation préalable	28
Impacts sur le projet	29
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maitre d'ouvrage sur les modalités d'information	29
Liste des annexes.....	31

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Au cours de la période de la concertation continue du projet CarlHYng, ce dernier a évolué. En effet, à l'automne 2025, suite à la signature du contrat de livraison d'hydrogène signé avec le sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS) pour alimenter son usine en hydrogène à hauteur de 6 000 tonnes par an, VERSO ENERGY a dû adapter certaines caractéristiques de son projet. Dans les grandes lignes, le projet final comprendrait 2 phases de 70 MW (12 000 tonnes) à la place des 3 phases de 100 MW (17 000 tonnes) initialement prévues, la surface au sol serait de 6,5 ha à la place de 9,5 ha, la consommation d'eau serait de 30 m³/h à la place de 60 m³/h, le raccordement électrique porterait sur une puissance de 200 MW et une connexion au réseau 225 kV à la place de la puissance de 400 MW et de la tension de réseau de 400 kV, le montant de l'investissement diminuerait de 450 à environ 100 millions d'euros, le nombre d'emplois directs créés passerait à 25-30 à la place de 30-50 et la distance de l'usine serait accrue par rapport à la forêt (supérieure à 50 m). La première unité démarrerait en 2029 à la place de 2027/2028 initialement prévu.

Les réflexions sur la gestion de l'eau industrielle du projet se sont poursuivies en 2024 et 2025. Le Maître d'Ouvrage a notamment indiqué que le projet serait directement alimenté en eau déminéralisée depuis la centrale de production existante sur la plateforme de Saint-Avold, qu'il n'y aurait pas de pompage d'eau depuis un forage additionnel sur site et que les rejets d'eau feraient l'objet d'une évacuation par camion vers un centre de traitement, à raison de quelques camions par mois.

La demande d'autorisation environnementale déposée auprès de la Préfecture de Moselle a été instruite et l'Autorité Environnementale (Ae¹) a émis un avis qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet, le 6 novembre 2025. Le permis de construire a été déposé à l'été 2024 en mairie de Carling mais a nécessité un nouveau dépôt en mars 2026 suite aux modifications indiquées précédemment.

Côté raccordement électrique du projet, le dossier de Justification Technico-Economique du projet a été jugé recevable par le Ministère chargé de l'Energie le 9 avril 2024. Dans la foulée, RTE a élaboré le dossier de présentation de l'aire d'étude du tracé de la ligne électrique qui a été validé par la Préfecture de la Moselle le 28 février 2025. Les études visant à acquérir l'ensemble des données nécessaires à l'identification du fuseau de moindre impact environnemental ont alors démarré et une validation par l'Etat de la proposition du fuseau de moindre impact est envisagée au deuxième semestre 2026.

Côté raccordement au réseau de transport d'hydrogène mosaHYc, NaTran attend l'ensemble des arrêtés pour les parties neuves et en reconversion pour fin 2026/début 2027.

L'ensemble des modifications survenues suite à la signature du contrat de livraison d'hydrogène avec SHS ont été présentées au public au cours d'une réunion publique qui s'est tenue le 31 mars 2026 et qui annonçait le lancement de l'enquête publique à la mi-juin. Le support de la présentation et le compte-rendu de cette réunion ont été publiés sur le site de la concertation continue.

Les moyens déployés par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont globalement respecté les engagements qu'il avait pris dans sa réponse au bilan de la concertation préalable : réouverture du site internet avec information sur la concertation continue, réactivation de la plateforme participative, rédaction et diffusion de quatre lettres d'information sur le projet dont une décrivant l'approvisionnement et la gestion de l'eau industrielle du projet, tenue d'une réunion publique.

D'autres documents ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de l'avancement de la concertation continue comme la validation de l'aire d'étude du raccordement électrique, l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet en date du 6 novembre 2026 et la réponse du Maître d'Ouvrage à cet avis en date d'avril 2026. Cependant, le Maître d'Ouvrage n'a pas publié le dossier de demande d'autorisation environnementale malgré les demandes formulées par la garante dès que le Maître d'Ouvrage l'avait informé de sa volonté de déposer son dossier en Préfecture pour entrer en enquête

¹ Formation d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

publique et la relance à la fin de la réunion publique. Cette publication, bien en amont de l'enquête publique, aurait en effet permis au public d'en prendre connaissance et, éventuellement, de demander des compléments ou de poser des questions via la plate-forme participative du site internet de la concertation. Sur ce point, la garante considère donc que le Maître d'Ouvrage n'a pas respecté la demande de publication des études au fur et à mesure de leur production qui avait été formulée par les garants à l'issue de la concertation préalable.

La participation du public s'est limitée à trois contributions déposées la première année ainsi qu'aux observations et questions formulées lors de la réunion publique. Elles ont porté sur les enjeux de l'hydrogène et ceux du projet, les caractéristiques du projet, les impacts environnementaux (gestion de l'eau, nuisances sonores), les impacts socio-économiques... Le Maître d'Ouvrage a répondu à toutes les questions posées lors de la concertation continue.

Par rapport aux demandes de précisions qui étaient restées en suspens à l'issue de la concertation préalable, le Maître d'Ouvrage a répondu à 10 de ces demandes. Ainsi des précisions sont encore attendues quant à l'état éventuel de pollution des sols du site du projet, la mise à disposition de moyens pour proposer localement une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène et l'approfondissement des actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée aux futurs salariés. La garante estime que le Maître d'Ouvrage a répondu aux arguments exprimés par le public pendant la concertation continue et que les précisions restantes pourront être apportées prochainement avec les résultats des investigations et le démarrage des travaux en cas d'obtention des autorisations administratives.

La garante estime donc que les modalités mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont été globalement satisfaisantes sauf en ce qui concerne l'absence de diffusion des études disponibles au fur et à mesure de leur rédaction.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet CarlHYng, menée du 23/10/2023 au 18/12/2023, les Maîtres d'Ouvrage, VERSO ENERGY (Maître d'Ouvrage principal), NaTran (anciennement GRTgaz) et RTE, ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Valérie TROMMETTER de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le bilan de la garante, couvrant la période du 06/03/2024 au 30/04/2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation.

A noter que, dans un souci de simplification, la garante a utilisé tout au long de ce document le terme singulier « le Maître d'Ouvrage » pour désigner les trois Maîtres d'Ouvrage qui se sont associés pour porter ce projet.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage

VERSO ENERGY (énergéticien), NaTran (anciennement GRTgaz) pour le raccordement au futur réseau mosaHYc et RTE (raccordement au réseau électrique)

Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes et nationales qui visent à favoriser les énergies d'origine renouvelable et les technologies sobres en émission de carbone et notamment la production d'hydrogène renouvelable et/ou bas-carbone en remplacement de l'hydrogène très carboné, majoritairement utilisé dans l'industrie mondiale (Le Pacte Vert pour l'Europe, la Stratégie française pour l'énergie et le climat, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, le projet de loi "Industrie verte", la Stratégie nationale hydrogène...).

L'émergence d'un projet de réseau hydrogène entre la France et l'Allemagne, le réseau mosaHYc², et la présence des nombreux industriels dans la « Grande Région Hydrogen »³ sont à la base de la localisation à Carling.

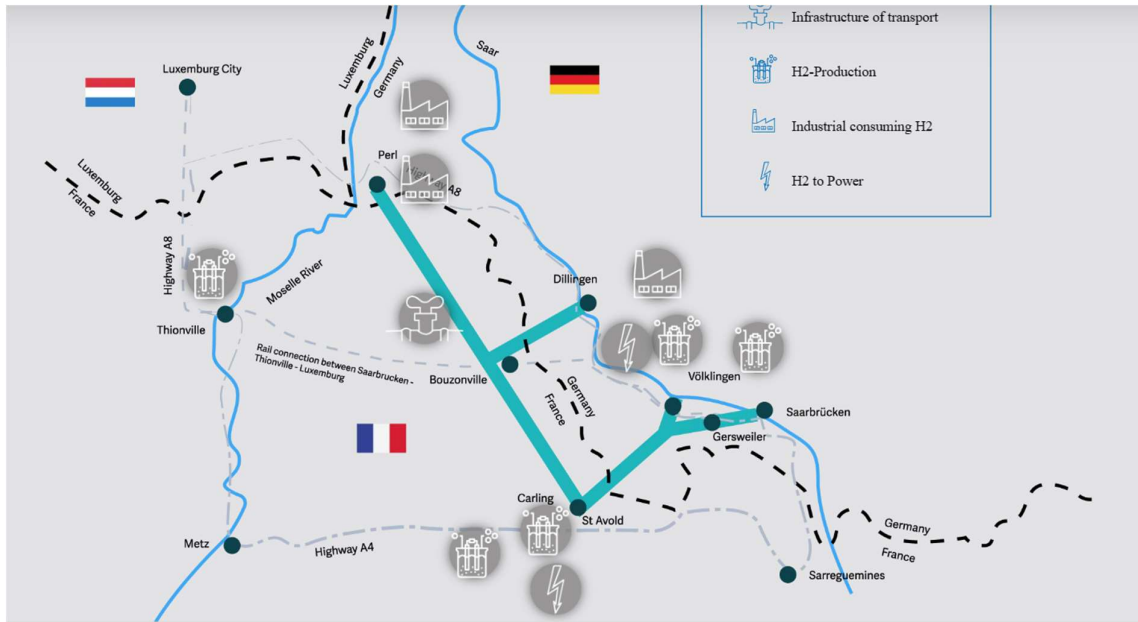
Localisation du projet

Le projet prévoit de s'implanter au nord-ouest de la plateforme industrielle Chemesis⁴ de Carling/Saint-Avold, créée en 1947 et à une distance de 1,8 km de la frontière allemande.

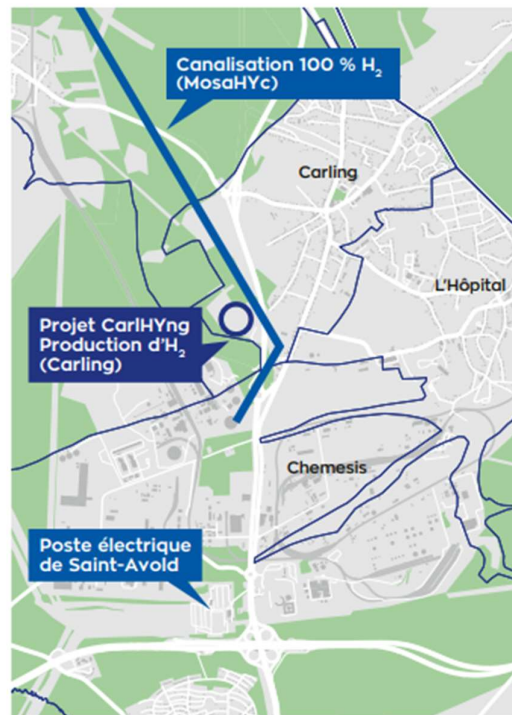
² mosaHYc est un pipeline/canalisation de transport transfrontalier 100% hydrogène, porté conjointement par NaTran (anciennement GRTgaz), Creos et Encevo et dont la conversion effective au transport d'hydrogène est prévue courant 2027 pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité.

³ La Grande Region Hydrogen (GRH) a été fondée en août 2021 par les opérateurs de réseau de distribution Creos (Allemagne) et de transport NaTran (France), le groupe énergétique Encevo (Luxembourg) et le producteur d'hydrogène H2V (France). Il s'agit d'une organisation à but non lucratif basée à Luxembourg. Elle propose une plateforme mettant en réseau des projets régionaux axés sur l'hydrogène et permettant d'exploiter des synergies. À long terme, l'objectif de l'initiative est d'établir une économie de l'hydrogène dans cette région.

⁴ L'association Chemesis regroupe 14 industriels présents sur la plateforme de Carling Saint-Avold. Elle est tournée vers la chimie à forte valeur ajoutée, les matériaux, la fourniture d'énergie et d'utilités renouvelables et l'économie circulaire.



Localisation du site d'implantation au sein de la Grande Region Hydrogen (producteurs, consommateurs, transporteurs) (source : site internet de la Grande Region Hydrogen)



Localisation du site d'implantation sur la commune de Carling, du réseau mosaHYc et du poste haute tension de Saint-Avold (source : dossier de concertation préalable)



- Limite ICPE
- Réseau MosahYc
- Ligne RTE 63kV
- Ligne ENEDIS HTA
- Réseau d'eau industrielle
- Empreinte foncière dédiée à l'implantation de CarlHyng

Vue aérienne actuelle du site d'implantation du projet (source : dossier de concertation préalable)

Objectifs du projet selon le Maître d'Ouvrage

Le projet doit permettre la production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse de l'eau. Cet hydrogène est destiné à être utilisé par différents industriels de la Grande Région⁵, notamment du domaine de la sidérurgie, mais il serait aussi susceptible de participer à l'approvisionnement de débouchés futurs comme ceux de la mobilité hydrogène (poids lourds, bus, véhicules utilitaires, trains...).

Suite à la signature du contrat de fourniture d'hydrogène avec le sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS) à l'automne 2025, VERSO ENERGY s'est engagé à produire uniquement de l'hydrogène renouvelable.

⁵ La Grande Région regroupe les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région Lorraine en France, la Région wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Caractéristiques principales

Le projet comprend l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Elle sera constituée de 3 unités de 100 MW permettant chacune la production annuelle de 17 000 tonnes d'hydrogène renouvelable et bas carbone. La première unité est prévue en 2027/2028, la seconde unité en 2029 et la troisième unité en 2030. A terme, la production annuelle sera donc de 51 000 tonnes d'hydrogène. Les électrolyseurs utilisés seront de technologie PEM (« Proton Exchange Membrane », membrane échangeuse de protons) fournis par la société SIEMENS ENERGY.

Ce projet s'accompagne de la création d'une ligne électrique de 400 000 volts et du raccordement au réseau mosaHYc pour permettre le transport de l'hydrogène vers les utilisateurs.

Les caractéristiques principales présentées ci-dessus sont celles qui étaient initialement envisagées pour le projet et présentées au public au cours de la concertation préalable. Suite à la signature du contrat de fourniture d'hydrogène avec le sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS) à l'automne 2025, ces caractéristiques ont évolué. Les grandes lignes de ces évolutions sont succinctement présentées dans le présent rapport. Elles redéfinissent le projet qui a été présenté lors de la réunion publique du 31 mars 2026 et qui sera soumis à enquête publique au printemps 2026.

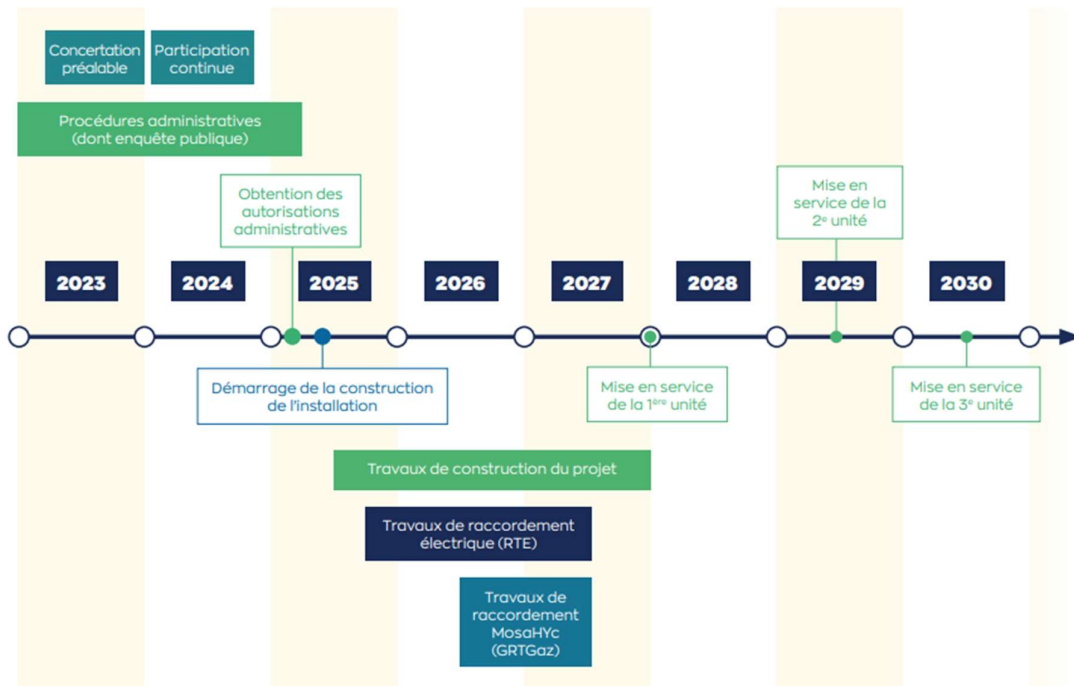
Coût

Le montant de l'investissement est estimé à 450 millions d'euros hors taxes.

Les demandes de subventions locales, nationales et au niveau de l'Union Européenne sont étudiées. Néanmoins, le financement du projet peut être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société.

Comme indiqué ci-dessus, le coût du projet présenté ci-dessus est celui qui était envisagé lors du démarrage de la concertation préalable. Suite à la signature du contrat de fourniture d'hydrogène, ce coût a baissé et est estimé être légèrement supérieur à 100 millions d'euros hors taxes.

Calendrier



Comme indiqué ci-dessus, le calendrier du projet présenté ci-dessus est celui qui était envisagé lors du démarrage de la concertation préalable. Suite à la signature du contrat de fourniture d'hydrogène, ce calendrier a évolué et la première unité est prévue pour 2029 (voir en [page 19](#)).

Les chiffres clefs de la concertation

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 21/06/2023 : initiative de la concertation préalable et saisine de la CNDP par le Maître d'Ouvrage
- 23/10/2023 au 18/12/2023 : concertation préalable menée par les garants, Luc MARTIN et Valérie TROMMETTER
- 18/01/2024 : publication du bilan de la concertation préalable par les garants
- 20/02/2024 : publication de la réponse du Maître d'Ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable et indiquant la poursuite du projet
- 06/03/2024 : début de la concertation post concertation préalable dite concertation continue, sous l'égide de la garante Valérie TROMMETTER
- 02/04/2025 : publication du rapport intermédiaire n°1
- 12/05/2026 : publication du bilan de la concertation continue en vue de l'enquête publique à venir

Périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation vise à intégrer toutes les communes situées à moins de 3 kilomètres du site d'implantation, sur le principe du rayon d'affichage pour les ICPE⁶. Il comprend les communes de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcellette, l'Hôpital et Saint-Avoid (41 000 habitants) ainsi que 2 intercommunalités (celle de Saint-Avoid Synergie et celle du Warndt).

Il est à noter que ceci concerne le périmètre de la concertation, qui est un processus réglementaire français d'information du public, mais que les voisins allemands étaient aussi invités à participer à la concertation via les moyens d'information et de participation détaillés ci-après.

Dispositif de la concertation

Le dispositif de concertation préalable :

170 dossiers de concertation

78 affiches

15 encarts presse, 2 annonces radio, 2 annonces télévisées

18 610 dépliants d'information avec carte T

1 registre papier (mairie de Carling)

2 réunions publiques

5 autres rencontres publiques (1 réunion thématique, 1 atelier thématique, 3 débats mobiles dont un débat en Allemagne)

1 site Internet (plateforme) traduit en allemand

Le dispositif de concertation continue :

4 lettres d'information, 1 note sur la gestion de l'eau

2 encarts presse : un communiqué de presse établi le 5 septembre 2025 sur le contrat Verso Energy – SHS, un communiqué de presse établi le 9 février 2026 sur la sélection par le programme Connecting Europe Facility (CEF) Energy

1 réunion publique

site Internet (plateforme) de la concertation préalable actualisé

⁶ Il s'agit du rayon d'affichage minimum autour de l'installation soumise à autorisation qui est à prendre en compte pour l'enquête publique, en kilomètres.

Participation à la concertation

Quelques chiffres clefs de la concertation préalable :

362 nombre global de participant.e.s aux rencontres

523 utilisateurs du site internet (dont 463 français et 26 allemands)

56 contributions : 31 questions et 25 avis écrits (dont 44 coupons T)

14 cahiers d'acteurs

Quelques chiffres clefs de la concertation continue :

70 nombre global de participant.e.s à la réunion publique

3 400 visiteurs uniques du site internet

4 contributions écrites : 1 courrier avec plusieurs questions/commentaires, 1 question, 1 avis, 1 courriel à la garante

16 questions et avis émis lors de la réunion publique

Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable

Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable du projet CarlHYng s'est déroulée dans un contexte particulier lié à la présence de 2 projets⁷ de production d'hydrogène en Moselle majoritairement destinés à décarboner les activités du sidérurgiste allemand SHS via le réseau de transport mosaHYc et aux enjeux sociaux de perte d'emplois au sein de la centrale Emile Huchet. Des représentants de la direction et des salariés de GazelEnergie étaient présents en nombre à chaque événement public et sont intervenus à plusieurs reprises pour s'exprimer ou poser des questions aux porteurs du projet CarlHYng tout en respectant l'ensemble des consignes de participation.

Le processus d'information sur la tenue de la concertation préalable et sur le projet a consisté en la diffusion de 170 dossiers de concertation, 18 610 dépliants d'information avec carte T en français et 50 dépliants en allemand dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avoid, L'Hôpital, Carling, Porcelette, Diesen et Creutzwald, la mise à disposition de 48 affiches et de fortes retombées médiatiques.

Le dispositif de concertation a offert des modalités variées pour garantir la participation des publics. En effet 7 temps forts ont été proposés pendant 8 semaines, alternant des réunions, des débats mobiles et un atelier thématique. La participation du public a été qualifiée de modérée (362 personnes ont participé aux événements, 56 contributions ont été déposées et 14 cahiers d'acteurs ont été rédigés et présentés aux porteurs du projet).

⁷ L'autre projet est le projet Emil'Hy porté par la société GazelEnergie

Cette concertation a fait émerger des questionnements liés au dimensionnement du réseau de transport d'hydrogène mosaHYc lorsque tous les projets du territoire s'y raccorderont, aux prélèvements d'eau qui sont quantitativement très importants, aux rejets aqueux, au risque de feu de forêt du fait de sa proximité avec le site du projet et au raccordement depuis le poste électrique de Saint-Avold. Elle a aussi été source de propositions comme celle d'une collaboration avec l'Université de Lorraine et d'autres acteurs publics et privés pour la mise en place d'une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène.

Demande de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, les garant.e.s ont formulé les demandes de précisions suivantes relatives au projet :

1. Il conviendrait de mesurer et d'indiquer la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations (VERSO ENERGY),
2. Il conviendrait de préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil (VERSO ENERGY),
3. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET de mettre en place un suivi constant des pompages d'eau en cours d'exploitation pour répondre, en collaboration avec la société de distribution d'eau, aux périodes de stress énergétique ou hydrique (VERSO ENERGY),
4. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, d'identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé (VERSO ENERGY),
5. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de l'aléa « feu de forêt » (VERSO ENERGY),
6. Il conviendrait de présenter et de détailler les caractéristiques des projets de développement d'énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l'énergie nucléaire (VERSO ENERGY),
7. Il conviendrait de présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoins des consommateurs (NaTran),
8. Il conviendrait d'indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la concertation Fontaine sur le raccordement électrique qui sera réalisée en 2024 (RTE),
9. Il conviendrait d'indiquer s'il y a nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avold en cas de développement des deux projets CarlHYng et Emil'Hy (RTE),
10. Il conviendrait d'indiquer si le « Bilan perspectives 2035 de RTE » prévoit les consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des deux projets CarlHYng et Emil'Hy (RTE),
11. Il conviendrait de mettre à disposition des moyens humains et financiers pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène, en collaboration avec l'Université de Lorraine, l'AFPA, le Pôle Plasturgie de l'Est (VERSO ENERGY),
12. Il conviendrait, en sus du guide qui sera élaboré pour promouvoir les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs..., d'approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement (VERSO ENERGY),

13. Il conviendrait de solliciter l'intégration à l'association Chemesis⁸ afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité (VERSO ENERGY).

Au paragraphe 6 du document intitulé « Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable » du 20 février 2024, le Maître d'Ouvrage répond à chaque demande de précisions des garant.e.s. Le tableau de réponse est reproduit en annexe 2.

A la lecture des réponses apportées par le Maître d'Ouvrage, la garante a considéré que les recommandations suivantes, reprises dans l'avis de la CNDP du 6 mars 2024, devront faire l'objet de précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue :

3. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET de mettre en place un suivi constant des pompages d'eau en cours d'exploitation pour répondre, en collaboration avec la société de distribution d'eau, aux périodes de stress énergétique ou hydrique
4. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, d'identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé
7. Il conviendrait de présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoins des consommateurs

Elle considère également que **les recommandations n°1, 2, 8, 11, 12 et 13** du bilan de la concertation préalable des garants **pourraient faire l'objet de précisions complémentaires**, selon leur état d'avancement, au cours de la concertation continue.

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, les garant.e.s ont formulé les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d'informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable (publication au fil de l'eau les études qu'ils réalisent ainsi que les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique, maintien de la possibilité offerte au public de poser des questions et d'obtenir des réponses dans un délai raisonnable) ;
2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle afin d'informer et de consulter régulièrement le public (publication sur le site internet de la concertation préalable et envoi aux personnes qui en feraient la demande via un formulaire mis à leur disposition sur ce même site) ;
3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production ;
4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique ;
5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier, informations régulières quant aux interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaire.

⁸ L'association Chemesis regroupe 14 industriels présents sur la plateforme de Carling Saint-Avoid. Elle est tournée vers la chimie à forte valeur ajoutée, les matériaux, la fourniture d'énergie et d'utilités renouvelables et l'économie circulaire.

Il est à noter que pour la bonne prise en compte de la demande de précision n°8 précédemment indiquée, la CNDP, à travers son avis du 6 mars 2024, a recommandé que la réunion publique aborde les enjeux du raccordement électrique de RTE et mette notamment au débat la manière dont le grand public pourra participer à l'élaboration des décisions qui seront prises sur le raccordement électrique, en amont des choix réalisés dans le cadre de la concertation règlementaire dite « Fontaine ».

Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable

Pendant la concertation préalable, VERSO ENERGY a pris les engagements suivants (source : Rapport sur les enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable », VERSO ENERGY, GRTgaz, RTE -20 février 2024)

1. Réaliser des travaux de terrassement pour atténuer l'impact visuel des bâtiments, depuis la route RN33 et du voisinage,
2. Végétaliser le site,
3. Réaliser des merlons périphériques avec insertion paysagère pour respecter la valeur de 60 dB(A) en limite de propriété de nuit comme de jour,
4. Exclure l'option d'infiltration dans le sol pour le procédé de rejet d'eau,
5. Favoriser les énergies renouvelables pour atteindre une couverture énergétique majoritairement renouvelable dans l'approvisionnement des électrolyseurs,
6. Collaborer avec le SDIS pour la maîtrise du risque incendie, tant pour les infrastructures du projet que pour la forêt de protection voisine,
7. Définir les itinéraires des camions en phase chantier avec les élus des communes impactées afin de réduire les impacts pour les riverains,
8. Informer sur les risques technologiques par la mise en place d'un comité local d'information, et de concertation qui réunira les riverains à une fréquence d'une fois par an lors de la phase d'exploitation,
9. Mettre en place un guichet emploi unique chez Pôle Emploi pour les recrutements, qui sera dédié à l'unité de production d'hydrogène de CarlHYng afin de connecter aisément les entreprises du secteur qui cherchent à recruter et les personnes qui recherchent un emploi,
10. Recruter en priorité des salariés locaux,
11. Mettre en place des formations adéquates dédiées au métier de l'hydrogène en collaboration avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, les IUT et l'AFPA et d'autres partenaires (comme SIEMENS ENERGY) avec notamment des visites d'usines et des stages,
12. Réaliser et mettre à disposition un guide promouvant les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs, etc. à destination du personnel venant travailler sur le projet.

Par ailleurs, NaTran a pris l'engagement de s'assurer que l'implantation du poste de raccordement du projet CarlHYng au réseau mosaHYc ne générera pas d'impacts environnementaux et de dangers pour les tiers.

RTE a aussi pris l'engagement d'informer le territoire de l'avancement de la concertation Fontaine via le site internet de la concertation du projet.

Mission de la garante

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ». L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

La mission de la garante consiste donc à formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Tout au long de la concertation continue, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu...) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du Maître d'Ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le Maître d'Ouvrage apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet (annexe 1). Cette lettre datée du 11 mars 2024 recommande que :

- certains sujets fassent l'objet de précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue, comme par exemple : la réalisation d'une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement de cette dernière, la réalisation d'une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, ainsi que la présentation d'un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc,
- la rédaction du journal de bord à destination du grand public, se fasse *a minima* à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine,
- une réunion publique soit organisée, en clôture de la concertation continue et à l'approche de l'enquête publique,
- cette réunion publique aborde les enjeux du raccordement électrique de RTE et mette notamment au débat la manière dont le grand public pourra participer à l'élaboration des décisions qui seront prises sur le raccordement électrique, en amont des choix réalisés dans le cadre de la concertation réglementaire dite « Fontaine »,
- le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Au cours de la concertation continue, le projet CarlHYng a connu des évolutions techniques importantes notamment suite à la signature du contrat de fourniture d'hydrogène avec le sidérurgiste SHS qui a nécessité un redimensionnement à la baisse des installations, une révision du coût et du planning prévisionnel.

Dépôt des dossiers d'instruction du projet et approche de l'enquête publique

Le Maître d'Ouvrage a rédigé les dossiers administratifs nécessaires à l'instruction du projet CarlHYng, à savoir la demande d'autorisation environnementale en application de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le permis de construire.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en Préfecture de Moselle au mois de juillet 2024. En novembre 2024, la Préfecture de Moselle, via son service instructeur qui est la DREAL Grand Est, a demandé au Maître d'Ouvrage de préciser certains éléments de son dossier. Le Maître d'Ouvrage y a répondu. Puis, en date du 6 novembre 2025, faisant suite à la saisine du Préfet de la Moselle le 29 août 2025 et à l'envoi de l'ensemble des pièces constitutives du dossier le 9 octobre 2025, l'Autorité environnementale (Ae) a émis un avis sur le projet CarlHYng (<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-grand-est-en-a1412.html>). Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par VERSO ENERGY et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. La synthèse de cet avis est reproduite en annexe 3. En termes de complétude de l'information du public, l'Ae recommande de définir dans le dossier ce qu'est le « cône de pollution » ainsi que ses implications afin de faciliter la compréhension du dossier par le public et, plus largement, d'explicitier en quoi les consommations d'eau de l'électrolyseur n'affecteront pas la situation hydrologique du secteur, même en situation de sécheresse.

La société VERSO ENERGY a rédigé début avril 2026, une réponse écrite à cet avis qui sera une des composantes du dossier d'enquête publique conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement.

En outre, début février 2026, VERSO ENERGY a rencontré la DREAL Grand Est pour lui présenter les modifications du projet qui ont été nécessaires afin de l'adapter aux conditions de livraison du contrat signé avec le sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS) à l'automne 2025. Dans ce contexte et en l'absence de modification dite substantielle, la Préfecture de la Moselle a proposé à VERSO ENERGY de compléter le dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera soumis à l'enquête publique avec la rédaction d'un Porter à connaissance présentant ces différentes modifications et leurs impacts sur le dossier de demande d'autorisation environnementale.

La demande de permis de construire a également été déposée en juillet 2024 en mairie de Carling. Suite à la modification du projet, il a été nécessaire de redéposer une nouvelle demande au cours du mois de mars 2026.

En février 2026, la Préfecture de la Moselle a également saisi le Tribunal Administratif de Strasbourg pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique qui devrait se dérouler au printemps 2026. Le commissaire enquêteur a été désigné fin février 2026 et m'a contacté dans la foulée pour se renseigner sur l'avancement de la concertation continue.

Gestion de l'eau industrielle

Les réflexions sur la gestion de l'eau industrielle du projet se sont poursuivies en 2024 et 2025. Le Maître d'Ouvrage a notamment indiqué que le projet serait directement alimenté en eau déminéralisée depuis la centrale de production existante sur la plateforme de Saint-Avold et qu'il n'y aurait pas de pompage d'eau depuis un forage additionnel sur site.

L'eau déminéralisée serait ensuite purifiée sur le site du projet CarlHYng permettant de garantir une durée de vie optimale des équipements et la fiabilité du procédé de production d'hydrogène et de réduire de manière considérable les rejets d'eau liés au procédé. Ces rejets feraient l'objet d'une évacuation par camion vers un centre de traitement, à raison de quelques camions par mois.

Le sujet de la ressource en eau a fait l'objet d'une lettre d'information en novembre 2025 qui a été publié sur le site de la concertation continue.

Réponse à l'appel d'offre de SHS

En parallèle du dépôt des dossiers précédents, le Maître d'Ouvrage a également répondu à l'appel d'offre, comprenant plusieurs étapes sélectives, du sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS), implanté à Dillingen, pour assurer l'approvisionnement en hydrogène lui permettant de décarboner son aciérie. La procédure de sélection des candidats a suivi son cours tout au long des années 2024 et 2025, via différentes étapes sélectives. Finalement, VERSO ENERGY et SHS ont conclu un contrat de long terme pour la fourniture et l'achat annuels d'au moins 6 000 tonnes d'hydrogène « vert » sur une période de dix ans à compter de 2029. Ce contrat a fait l'objet d'un communiqué de presse daté du 5 septembre 2025 qui a été publié sur le site de la concertation continue.

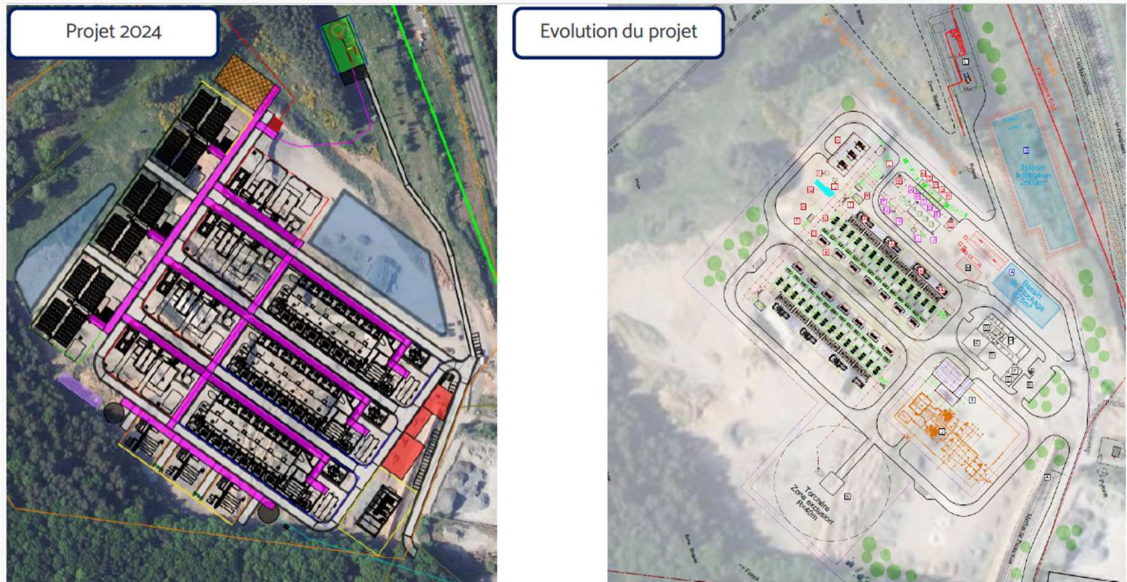
Evolution du projet

Le Maître d'Ouvrage a présenté les évolutions suivantes de son projet.

Redéfinition des caractéristiques du projet

La signature du contrat de fourniture d'hydrogène avec SHS a imposé à VERSO ENERGY de revoir son projet qui prévoyait initialement une production annuelle de 51 000 tonnes. Les principales modifications, telles que présentées lors de la réunion publique du 31 mars 2026, sont résumées ci-dessous.

Caractéristiques du projet : le projet initial comprenait 3 phases de 100 MW (17 000 tonnes) alors que le projet finalement retenu ne comprend plus que 2 phases de 70 MW (12 000 tonnes). Un redimensionnement de l'emprise au sol a donc été réalisé permettant un gain de surface (6,5 ha à la place de 9,5 ha) et un éloignement de la forêt de plus de 50 mètres.



Vue aérienne du projet de 2024 et du projet final (source : réunion publique du 31/03/2026)

La consommation d'eau serait réduite à 30 m³/h à la place de 60 m³/h (100 m³/h en pic). L'eau utilisée sera de l'eau déminéralisée fabriquée sur la plate-forme Chemesis par TotalEnergie qui ne nécessitera qu'une légère étape de purification pour obtenir une conversion presque totale en hydrogène. Les rejets d'eau industrielle seront donc très réduits (0,5 à 1 m³/h).

Au sujet des dangers générés par le projet, les zones d'effets extérieurs au site sont également été réduites suite aux évolutions et aucune habitation ne serait finalement impactée en cas d'incendie ou d'explosion. Il n'y aura pas non plus de conséquence humaine en cas d'accident dans l'usine.

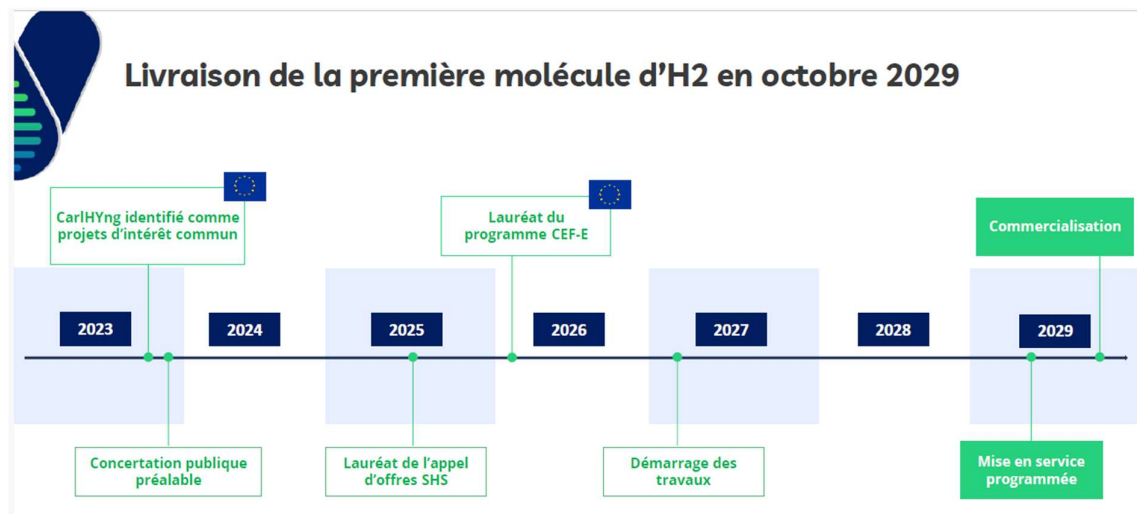
Le raccordement électrique à créer nécessiterait d'être adapté au besoin de 200 MW avec une tension de 225 000 volts à la place de 400 MW en 400 000 volts. L'électricité utilisée serait 100% renouvelable issue de parcs photovoltaïques et éoliens.

	Projet 2024	Evolution du projet
Capacité d'électrolyse	300 MW en 3 phases <i>soit 51kt par an</i>	140 MW en 2 phases <i>soit 22kt par an</i>
Construction	Bâtiments (12700m ² de surface totale)	Solution containerisée <3000m ² de bâtiments
Raccordement	400 MW en 400kV	200 MW en 225kV
Surface occupée	9,5 ha	6,5 ha
Distance à la forêt	Proximité mentionnée dans l'avis de l'Autorité Environnementale	Augmentée (>50m)
Sécurité	Evacuation par événements	Torche (de faible puissance)
Stockage sur site	640 kg d'H ₂	<400 kg d'H ₂
Consommation d'eau process	60m ³ /h et 100m ³ /h en pic depuis le site de TotalEnergies	30 m ³ / h depuis le site de TotalEnergies
Emplois	Nombre d'emplois directs créés : entre 30 et 50	Nombre d'emplois directs créés dès 2029 - 25 à 35 emplois directs

Caractéristiques principales du projet de 2024 et du projet final (source : réunion publique du 31/03/2026)

Le nombre d'emplois directs passerait à 25-30 à la place de 30-50. Le montant de l'investissement diminuerait pour attendre un montant légèrement supérieur à 100 millions d'euros hors taxes.

Calendrier : la première unité démarrera en 2029 à la place de 2027/2028 initialement prévu.



Calendrier du projet final (source : réunion publique du 31/03/2026)

Reprise du permis de construire

Le Maître d'Ouvrage a informé la garante qu'il avait fait réaliser en janvier 2026 des investigations sur le terrain destiné à accueillir le projet afin de déterminer les données géotechniques et l'état éventuel de pollution des sols. Les résultats sont attendus au printemps 2026.

Un équilibrage des matériaux (déblais-remblais) sera réalisé sur le site du projet permettant d'éviter des flux de camions pour leur transport. De ce fait, le niveau de la plate-forme du projet sera abaissé de 2 mètres. Selon le Maître d'Ouvrage, ceci réduira les impacts visuels pour les riverains et les usagers de la voirie et permettra également d'en améliorer l'insertion paysagère.

Le permis de construire déposé en mars 2026 tient compte de ces évolutions paysagère et architecturale.

Création d'une ligne électrique entre le poste électrique de Saint-Avold et le site du projet

Dès la fin de la concertation préalable, dans le cadre de la création de la ligne électrique enterrée 400 000 volts entre le poste électrique de Saint-Avold et le site du projet CarlHYng (pour une puissance de 400 MW), RTE a démarré la concertation qu'il doit mener, sous l'égide de la Préfecture de Moselle, en application de la circulaire dite « Fontaine » (circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité).

Le dossier de Justification Technico-Economique du projet a été jugé recevable par le Ministère chargé de l'Energie le 9 avril 2024. Dans la foulée, RTE a élaboré le dossier de présentation de l'aire d'étude du tracé de la ligne électrique. Le projet et une proposition d'aire d'étude ont ensuite été présentés, le 18 décembre 2024, aux acteurs du territoire concerné (collectivités, services de l'Etat, services gestionnaires des domaines publics, concessionnaires, associations...) et l'aire d'étude a été validée par la Préfecture de la Moselle le 28 février 2025.

Suite à cette validation⁹, RTE a démarré les études visant à acquérir l'ensemble des données nécessaires à l'identification du fuseau de moindre impact environnemental dans lequel le tracé de la liaison aura vocation à s'inscrire (urbanisation, biodiversité, activités économiques...). Cette étude qui tient compte de l'évolution du besoin de VERSO ENERGY (puissance de 200 MW à la place de 400 MW initialement prévu) et de celle du niveau de tension en raccordement (225 kV à la place de 400 kV) est en cours de réalisation. Une validation par l'Etat de la proposition du fuseau de moindre impact de la ligne électrique enterrée est envisagée au deuxième semestre 2026.

Avancement du projet mosaHYc et raccordement envisagé

Fin janvier 2025, GRTgaz a changé de nom et est devenu NaTran.

NaTran porte le projet de réalisation d'un réseau transfrontalier de 94 km de canalisations d'hydrogène dont 70 km proviendront d'une conversion de canalisation de gaz naturel. Ce projet dénommé mosaHYc (Moselle Sarre Hydrogène Conversion), porté conjointement avec Creos et Encevo, est prévu pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité. Les informations concernant le réseau mosaHYc sont publiées sur son site internet (<https://www.natrangroupe.com/notre-transition-energetique/transport-hydrogene/mosahyc>). Ce projet permettrait aux producteurs d'hydrogène, comme VERSO ENERGY, d'alimenter les consommateurs desservis par la canalisation d'ici fin 2028.

Ce projet, qui est indépendant du projet CarlHYng mais qui lui est néanmoins intimement lié tout comme il l'est avec d'autres projets de production d'hydrogène sur le territoire (notamment le projet Emil'Hy), a également avancé depuis la fin de la concertation préalable. Il repose sur la reconversion de canalisations de gaz naturel existantes pour 70% de l'infrastructure. Ainsi deux procédures

⁹ La concertation Fontaine est devenue une concertation Ferracci en 2025 sans changement de l'aire d'étude qui avait déjà été validée.

administratives sont nécessaires, l'une pour les ouvrages neufs, l'autre pour la conversion des infrastructures existantes :

- ✓ Suite au dépôt de NaTran en Préfecture de Moselle, le 16 décembre 2024, du dossier de demande d'autorisation de changement de produit transporté, officialisant la demande de conversion de la canalisation à l'hydrogène, l'administration avait demandé le 29 janvier 2025 de réaliser 2 tierces expertises (une tierce expertise sur l'intégrité de l'ouvrage et une autre sur l'étude de dangers). A ce jour, elles sont finalisées et le dossier intégrant les modifications à apporter va être redéposé en préfecture fin mars 2026 pour lancer officiellement l'instruction.
- ✓ Le dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter des ouvrages neufs, qui couvre notamment le raccordement de l'unité de production de CarlHYng au réseau mosaHYc, avait été déposé en mars 2025. Suite aux remarques de la DREAL Grand Est et à l'évolution du contexte, NaTran a redéposé le dossier fin 2025. Celui-ci a été jugé recevable en février 2026. La consultation des maires et services a débuté en avril 2026 et l'enquête publique est prévue au mois de juin 2026.

L'ensemble des arrêtés pour les parties neuves et en reconversion est prévu pour fin 2026/début 2027.

En sus, plusieurs réunions d'échanges et de travail ont eu lieu courant 2024 entre VERSO ENERGY et NaTran afin que l'implantation du poste de raccordement du projet CarlHYng au réseau mosaHYc ne génère pas d'impacts environnementaux et de dangers pour les tiers, notamment via des effets dominos (effets en chaîne).

Intégration à l'association Chemesis

VERSO ENERGY s'est rapproché de l'association Chemesis au printemps 2024 et a déposé un dossier d'adhésion. En février 2026, il a informé la garante qu'il avait intégré l'association Chemesis au 1^{er} janvier 2026 ainsi que le groupe de travail sur la chaleur fatale.

VERSO ENERGY a participé à sa première réunion de l'association en date du 27 mars 2026.

Organisation et modalités de la concertation continue

Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public

Pour la poursuite de la concertation, le Maître d'Ouvrage a pris les engagements suivants (« Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable, 20 février 2024) :

1. Le site internet www.concertation-carlhyng.eu sera ouvert, *a minima* jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il constituera le principal vecteur d'information et de dialogue sur le projet CarlHYng pendant la procédure de participation continue du public, selon des conditions qui seront à définir avec la garante de la concertation continue ;
2. Des articles et autres publications relatant l'état d'avancement du projet seront partagés sur le site internet www.concertation-carlhyng.eu tout au long de la concertation continue.

Pour atteindre ses engagements, le Maître d'Ouvrage a précisé les moyens qui seront déployés au cours de la concertation continue (« Modalités proposées pour la concertation continue » daté du 30 avril 2024) :

1. Mettre à jour début mai 2024 le site internet de la concertation préalable (www.concertation-carlhyng.eu) :
 - Réorganisation des rubriques dédiées à la concertation préalable (archivage),
 - Création d'une nouvelle page dédiée à la concertation continue (principes, documents, modalités),
 - Création d'une nouvelle page dédiée à l'actualité du projet,
 - Réouverture du formulaire de contribution,
 - Possibilité de s'inscrire pour recevoir les actualités du projet.
2. Rédaction de 3 rapports d'actualités du projet d'ici l'enquête publique :
 - À l'occasion du dépôt des dossiers administratifs (fin mai),
 - A l'approche de la réunion publique (début septembre),
 - Avant le lancement de l'enquête publique, pour faire le lien entre la concertation continue et la procédure d'enquête (fin septembre - début octobre). Ils seront rédigés sous la forme d'un document d'une à 2 page(s), publié sur le site internet et relayé aux collectivités du périmètre de la concertation préalable.
3. Information relative à la gestion de l'eau :

En amont de l'enquête publique, une fiche thématique d'une ou 2 page(s) sera publiée sur l'origine de l'eau approvisionnant le projet et la gestion des rejets. Elle sera constituée à partir des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale.
4. Organisation d'une réunion publique
Une réunion publique sera organisée 15 jours à 1 mois avant le début de l'enquête publique. Cette rencontre sera annoncée sur le site internet, dans le deuxième rapport d'actualité et relayée par les collectivités du périmètre de la concertation préalable. L'annonce de la date et du lieu de la réunion publique pourra également se faire par voie d'affichage (affiche A4 ou A3) dans les communes du périmètre de la concertation préalable (deux à trois semaines avant la réunion publique). Elle sera l'occasion de présenter :
 - les actualités du projet depuis la fin de la concertation préalable,
 - les étapes à venir (notamment l'enquête publique),
 - les conclusions de la concertation Fontaine (raccordement électrique) si celle-ci est arrivée à son terme au préalable. *Il faut en effet noter que la concertation Fontaine est une procédure décorrélée de l'organisation de la concertation du projet. Aussi, la date de la réunion publique sera adaptée dans la mesure du possible en fonction de la concertation Fontaine pour pouvoir présenter au public les conclusions de cette concertation « administrative », néanmoins en cas de dates trop différentes, le public sera informé de ce que les résultats de la concertation Fontaine seront disponibles ultérieurement.*
 - l'actualité du projet mosaHYc ainsi que le planning prévisionnel des opérations de renforcement.

Le compte rendu de la réunion sera mis en ligne, de même que la présentation diffusée en séance.

Actualisation du site internet de la concertation

Le site internet de la concertation préalable était resté actif depuis la fin de la concertation en mode informatif uniquement. Ainsi dès le mois de février 2024, des informations d'actualité concernant le projet ou en lien direct avec celui-ci ont été mises à la disposition du public :

- 18/01/2024, publication du bilan des garants,
- 23/02/2024, publication du bilan du Maître d'Ouvrage,
- 13/03/2024, publication de la lettre de mission de la garante de la concertation de suivi (annexe 1).

Le site internet a été actualisé le 17 mai 2024 et une nouvelle page dédiée à la concertation continue a été créée pour informer le public de cette nouvelle étape de concertation et sur les modalités de participation. Un document d'information a aussi été envoyé aux mairies des communes du périmètre de la concertation (Carling, Diesen, Creutzwald, L'Hôpital, Porcelette et Saint-Avold) pour publication sur leur site internet/réseaux sociaux et bulletins/journaux municipaux.

Plusieurs informations ont ensuite été publiées sur le site internet de la concertation continue :

- 27/06/2024, publication du courrier de la CNDP daté du 11 juin 2024 relatif aux modalités de la concertation continue,
- 25/07/2024, publication de la réponse à la contribution reçue dans le cadre de la concertation continue (courrier du 19 janvier 2024 d'un habitant de la commune de Carling),
- 29/07/2024, publication de la lettre d'information n°1 de la concertation continue du projet CarlHYng,
- 23/10/2024, publication de quelques lignes informant le public de l'absence d'avancée sur le projet, de la poursuite de la concertation continue et de la possibilité de poser des questions en ligne,
- 10/03/2025, publication de la cartographie illustrant l'aire d'étude pour la création de la liaison électrique entre le poste de Saint-Avold et le site du projet validée par le préfet de Moselle le 28 février 2025,
- 11/03/2025, publication de la lettre d'information n°2 de la concertation continue du projet CarlHYng,
- 24/10/2025, publication de la lettre d'information n°3 de la concertation continue du projet CarlHYng,
- 28/11/2025, publication de la lettre d'information n°4 de la concertation continue du projet CarlHYng,
- 23/01/2026, publication de l'initiative de financement participatif au développement de l'entreprise (dont le projet CarlHYng) lancée par VERSO ENERGY,
- 27/02/2026, publication d'un lien renvoyant vers le site internet de VERSO ENERGY et vers un communiqué de presse indiquant que VERSO ENERGY est lauréat du programme Connecting Europe Facility (CEF) Energy,
- 23/03/2026, publication de l'annonce de l'organisation d'une réunion publique,
- 23/03/2026, publication d'un lien vers l'Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la construction d'une usine de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling (57),
- 09/04/2026, publication de la réponse à l'Avis délibéré de l'Autorité environnementale,
- 14/04/2026, publication du support de présentation et du compte-rendu de la réunion publique d'information sur les évolutions du projet CarlHYng en date du 31 mars 2026.

La possibilité pour le public de déposer des avis ou de poser des questions au Maître d'Ouvrage a été réactivée le 17 mai 2024. En complément du courrier reçu le 19 janvier 2024, un avis de soutien au projet (07/02/2025) et une question sur la date de démarrage des travaux (17/02/2025) ont également été déposés sur la plateforme participative (voir ci-après leur contenu). Le Maître d'Ouvrage a répondu aux questions posées sur le site internet de la concertation continue.

Annnonce de la concertation continue

Dans son avis daté du 11 juin 2024, la CNDP avait demandé au Maître d'Ouvrage de compléter les modalités d'information du public par des actions de communication plus importantes, notamment via la presse. Alors qu'un encart avait été envisagé dans la presse locale fin juillet 2024 au sujet du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et du lancement de la concertation continue, ce moyen a finalement été abandonné par le Maître d'Ouvrage et il n'y a pas eu d'article de presse. La garante le déplore fortement.

Informations dans la presse

Plusieurs articles sont parus dans la presse :

- Au moment de la signature de l'accord entre VERSO ENERGY et SHS,
- Au moment de la sélection du projet CarlHYng comme lauréat du programme Connecting Europe Facility (CEF) Energy.

La tenue de la réunion publique a fait l'objet d'une publication dans le Républicain Lorrain le 16 mars 2026.

Partage des actualités du projet

Pendant la concertation continue, quatre lettres d'information destinées à présenter l'état d'avancement du projet ont été rédigées par le Maître d'Ouvrage et publiées sur le site de la concertation continue. Elles ont également été relayées :

- aux mairies des communes du périmètre de la concertation (Carling, Diesen, Creutzwald, L'Hôpital, Porcellette et Saint-Avoid) pour publication sur leur site internet/réseaux sociaux et bulletins/journaux municipaux,
- aux personnes inscrites aux actualités du projet,
- aux élus et acteurs politiques du territoire :
 - Maires de Carling, L'Hôpital, Porcellette, Diesen, Creutzwald et Saint-Avoid,
 - Président de la CASAS,
 - Sous-Préfet de Forbach.

Les lettres d'information ont traité des sujets comme l'état d'avancement de l'instruction des demandes d'autorisation environnementale et du permis de construire et de l'appel d'offres de SHS, les modalités de participation du public dans le cadre de la concertation continue, la gestion de l'eau et de l'électricité alimentant le projet.

Courant 2025, suite au 1^{er} rapport de la garante, VERSO ENERGY a ajouté le ministère de l'environnement du Land de Sarre et l'Eurodistrict SaarMoselle à la liste de diffusion des lettres d'information.

Le nombre de personnes inscrites aux actualités est passé de 28 personnes en avril 2025 à 50 personnes en avril 2026.

Information relative à la gestion de l'eau

Comme indiqué ci-dessus, la lettre d'information du 28 novembre 2025 a succinctement présenté l'origine de l'eau qui approvisionnera le projet ainsi que la gestion des rejets d'eau industrielle (voir description en [page 18](#)).

Organisation d'une réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 31 mars 2026 dans la salle des fêtes de Carling.

La tenue de cette réunion avait été annoncée via un avis dans la presse (Le républicain lorrain paru le 17/03/2026), une publication sur le site de la concertation continue, l'envoi d'invitations aux personnes inscrites à la Newsletter et une campagne d'affichage dans la commune de Carling. Elle a réuni environ 70 personnes pendant près de 2 heures.

Après une présentation des évolutions du projet tant côté VERSO ENERGY que RTE (concertation Fontaine en parallèle) et NaTran (raccordement du projet CarlHYng mais aussi avancement du projet mosaHYc) et l'annonce de l'enquête publique à venir, la réunion a permis au public de poser plusieurs questions auxquelles des réponses ont été apportées ou bien de formuler des observations.

Le support de la présentation et le compte-rendu de la réunion ont été mis en ligne sur le site de la concertation en date du 14 avril 2026.

Résultats de la concertation continue

Les arguments exprimés lors de la concertation continue

Au cours de la concertation continue, le public a peu participé à la concertation continue et a seulement déposé 3 contributions écrites :

- Une lettre du 19 janvier 2024, transmise entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de la concertation continue, questionnant sur certains aspects environnementaux du projet. Le Maître d'Ouvrage y a répondu le 25 juillet 2024 à la demande de la garante,
- Un avis de soutien au projet déposé le 7 février 2025 et qui réaffirme la nécessité de créer des emplois localement,
- Une question déposée le 17 février 2025 concernant la date de début des travaux.

Toutes ces contributions sont disponibles sur le site internet de la concertation continue.

Les arguments exprimés ont porté sur la prise en compte de l'environnement par le projet et sur les aspects socio-économiques.

Au cours de la réunion publique, plusieurs questions ont été posées par le public. Elles ont porté sur les enjeux nationaux de production d'hydrogène, les impacts de changement de politique en Allemagne, l'origine de l'électricité qui sera consommée, une possible évolution du projet avec une 3^{ème} phase, le type d'électrolyseurs utilisés, la gestion de l'eau (consommation et rejet), les nuisances sonores du projet, l'intérêt du stockage tampon d'hydrogène sur le site, les données financières du projet, le raccordement électrique et le choix de son tracé et les travaux réalisés par NaTran dans le cadre du réseau mosaHYc.

Enfin, la garante a reçu un courriel d'une personne avec laquelle elle avait échangé lors de la réunion publique et qui la questionnait sur le délai de publication du support qui avait été présenté.

Les arguments exprimés lors de la concertation continue sont repris ci-dessous :

✓ Enjeux de la production d'hydrogène

Le public estime qu'il serait intéressant de **produire massivement de l'hydrogène en France** et d'en injecter dans le réseau de gaz naturel et interroge sur les potentielles contraintes techniques. NaTran répond qu'il a travaillé le sujet avec le projet Jupiter 1000 à Fos-sur-Mer. S'il est tout à fait possible d'injecter de l'H₂ dans le réseau de gaz naturel existant, le point majeur concerne la compatibilité avec les utilisateurs.

Le public demande s'il est toujours envisagé de produire de l'hydrogène pour alimenter les véhicules. VERSO ENERGY mentionne que l'usage de l'hydrogène pour la mobilité n'est pas assez mature à l'heure actuelle.

✓ Enjeux du projet CarlHYng

Au sujet du projet CarlHYng, comme le besoin en électricité de VERSO ENERGY est de 200 MW, le public s'interroge sur la **réalisation potentielle d'une phase 3** de 70 MW environ comme pour les 2 premières phases. VERSO ENERGY précise qu'un électrolyseur de 70 MW a besoin de 100 MW d'électricité car il y a toujours des pertes. Le projet CarlHYng sera bien évolutif avec 2 phases de 70 MW mais il n'y aura pas de 3^{ème} phase sur le site car ceci ne permettrait pas de maintenir une distance suffisamment importante avec la forêt. Le projet ne couvrira donc, à l'issue des 2 phases, que 20% des

besoins futurs de SHS. Si VERSO ENERGY veut augmenter sa production d'hydrogène, elle indique qu'elle ira rechercher du foncier sur un autre emplacement.

Le public demande si la politique allemande, qui tend à redonner la priorité à l'industrie automobile plutôt qu'à la sidérurgie, et donc à revoir la répartition des soutiens financiers, pourrait remettre en question le projet CarlHYng. D'après VERSO ENERGY, la phase 1 du projet CarlHYng ne sera pas concernée car le soutien financier de l'état allemand pour le projet de SHS a déjà été contractualisé mais il pourrait y avoir un impact sur les phases futures et pour les nouveaux projets.

La question de l'**intermittence de la production d'hydrogène avec les énergies renouvelables** vis-à-vis du besoin de SHS qui sera lui continu est posée par le public. Ainsi celui-ci demande si le projet ne pourrait pas faire appel à de l'électricité nucléaire. VERSO ENERGY y répond par la négative et indique que « *Le contrat signé avec notre client demande une consommation d'électricité d'origine 100% renouvelable. Pour assurer cela, nous devons prouver une corrélation horaire entre notre volume de production d'hydrogène et le volume de consommation d'électricité renouvelable* » et que « *Le client n'a exprimé aucune exigence particulière concernant le profil de production de notre hydrogène. Par ailleurs, le réseau MosaHYc, capable de fonctionner sur une plage de pression variable, pourra être utilisé comme moyen de stockage, permettant ainsi de découpler l'injection dans le réseau de la consommation du client* ».

✓ **Caractéristiques techniques du projet CarlHYng**

Le **type d'électrolyseurs** qui sera choisi est questionné par le public. VERSO ENERGY indique que la technologie qu'elle a retenue est la technique alcaline pressurisée.

✓ **Tracé du raccordement électrique**

A la suite de la présentation du projet de fuseau par RTE, l'opportunité de **ré-utiliser des câbles électriques existants entre le poste électrique de Saint-Avoid et la Centrale Emile Huchet**, qui ne servent plus depuis plusieurs années et qui appartiennent à la société GazelEnergie (notamment le tracé des groupes 2 et 5) a été questionnée par le public. RTE a répondu que « *Le chemin de câble de la centrale Emile Huchet a bien été inclus dans le fuseau de moindre impact qui sera proposé lors de la concertation Ferracci. Ces chemins de câble sont, cependant, de la propriété de GazelEnergie. Un passage dans cette zone pourrait être envisagé mais cela nécessiterait l'abandon et la dépose de câbles appartenant à GazelEnergie en vue de mobiliser l'espace libéré. Cela nécessiterait l'accord ainsi qu'une validation technique de la solution par cette société, dans un contexte où celle-ci développe ces propres projets* ».

✓ **Enjeux socio-économiques**

Le public a exprimé que « la région est sinistrée et l'opportunité d'avoir 40 **emplois créés** ne peut qu'être bénéfique » et avait interrogé VERSO ENERGY sur la **date de démarrage des travaux**. Celui-ci avait répondu qu'il était « *prévu que les travaux de construction débutent au second semestre 2026* ». Au cours de la réunion publique, VERSO ENERGY a annoncé que le début des travaux était décalé à début 2027 et qu'ils dureraient environ 2 ans.

Le **montant du projet** et son ordre de grandeur vis-à-vis de l'ensemble des projets de décarbonation portés actuellement par VERSO ENERGY ont aussi été questionnés lors de la réunion publique. VERSO ENERGY a indiqué que l'investissement initial du projet CarlHYng est estimé à plus de 100 millions d'euros hors taxes et, qu'en parallèle, elle développe plusieurs autres projets de carburants de synthèse impliquant des montants supérieurs.

✓ Enjeux environnementaux

Le public avait estimé en 2024 que les points relatifs à la consommation de l'eau et aux rejets d'eau industrielle n'avaient pas reçu de réponse suffisamment claire au cours de la concertation préalable :

- la **consommation d'eau** de 110 000 l/h paraît importante et le public mentionne que « *les industriels sont appelés à gérer l'eau avec parcimonie* ». VERSO ENERGY avait précisé que « *Le projet CarlHYng consommerait cette quantité d'eau industrielle au maximum une fois les 3 phases d'électrolyse mises en service et que la Société des Eaux de l'Est (SEE) a annoncé être en mesure de couvrir ce besoin au vu des ressources disponibles sur son réseau* » mais que néanmoins il cherchait « *à optimiser le cycle de l'eau du projet en procédant au recyclage de ses effluents, par exemple* »,
- les **rejets de l'eau usée** des catalyseurs par infiltration dans le sol pour lesquels il considère qu'« *il faudrait l'avis d'experts chimistes... car il serait étonnant, que cette eau ne soit pas chargée en acidité d'un seuil trop élevé pour être rejetée tel quel ! Voire d'autres éléments et métaux non autorisés !* ». VERSO ENERGY a rappelé l'engagement qu'elle avait prise à l'issue de la concertation préalable « *d'exclure l'option d'infiltration dans le sol pour le procédé de rejet d'eau* » de son projet (cf le bilan du Maître d'Ouvrage).

Le projet présenté au public en mars 2026 a permis d'évoluer sur ces sujets. Ainsi à une question sur le parcours de l'eau avant et après l'électrolyse, VERSO ENERGY indique que l'eau qui sera utilisée sur le site sera de l'eau déminéralisée produite par l'industriel voisin TotalEnergie. Elle nécessitera une légère étape de purification supplémentaire sur le site du projet CarlHYng. Comme la conversion en H₂ sera presque totale, il y aura peu de rejet d'eau de procédé (de 0,5 à 1 m³/h). Ces rejets d'eaux seront valorisés auprès d'industriels ou traités dans des stations d'épuration. Il n'y aura aucun rejet au milieu naturel.

La **localisation des bassins de rétention d'eau** avait été évoquée par le public en 2024 indiquant qu'ils « *sont situés en amont de la commune et vers Carling centre* », qu'il « *y a une déclivité importante* » et qu'« *en cas de rupture de digue, envahirait (d'eau) la majeure partie du centre de Carling voire La rue Frontière et bien d'avantage* ». Le public a rappelé la catastrophe arrivée en 1978 suite à la rupture de la digue des bassins à Schlamms de la centrale Emile Huchet et demande donc à « *connaître plus précisément, la structure architecturale et la contenance des bassins de rétention d'eau envisagés* » et propose « *d'en confier le calcul des contraintes physiques à un cabinet d'experts en dynamique des matériaux et des fluides* ». VERSO ENERGY avait précisé que le projet prévoit « *des bassins d'infiltration dimensionnés pour pouvoir recueillir les eaux pluviales vicennales et centennales* » et « *un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie* » qui seront quasi « *vides* » l'essentiel du temps et qu'« *il n'y aura pas de bassin de décantation sur site* ».

Pendant la réunion publique, un riverain du projet, inquiet des potentielles **nuisances sonores**, a demandé que la carte des nuisances sonores du projet lui soit montrée. VERSO ENERGY a répondu que les valeurs limites réglementaires seront respectées et qu'il n'y aura pas d'impact.

✓ Travaux sur le réseau mosaHYc

L'intérêt de la **pose de plaques** de protection au-dessus de la canalisation de gaz naturel existante, aux environs de Ham-sur-Varsberg (juste au Nord du point d'injection pour le projet CarlHYng), mentionnées par NaTran dans le cadre des travaux du futur réseau mosaHYc, a été questionnée. NaTran a indiqué que ces plaques, installées lors de croisement de voie publique, permettront de protéger la conduite contre toute agression externe. Elles seront situées en moyenne 60 cm au-dessus de la canalisation et sont issues d'une mesure découlant des études de dangers.

D'autres propositions du public « *destinées aux élus présents dans la salle* » ont également été formulées, comme l'espoir d'envisager d'ici 2040-2025, l'implantation d'un réacteur de cogénération type SMR permettant de fournir à la fois de la chaleur et de l'électricité, et le souhait de valoriser l'énergie présente sur le territoire, en la mutualisant localement, plutôt que d'aller l'acheter dans d'autres pays et d'impacter la souveraineté énergétique.

Les réponses aux demandes de précisions issues de la concertation préalable

Vis-à-vis des demandes et recommandations issues de la concertation préalable, formulées par les garant.e.s, qui étaient restées sans réponse, le tableau suivant permet de synthétiser les réponses apportées au cours de la concertation continue.

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Précisions apportées par les(s) maître(s) d'ouvrage pendant la concertation continue
1	Préciser la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations	90 mètres (donnée communiquée pendant la réunion publique du 31 mars 2026)
2	Préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil	Réalisation en janvier 2026 d'investigations sur le terrain en vue de recueillir l'état éventuel de pollution des sols, résultats attendus au printemps 2026. Pas de donnée communiquée sur les résultats de ces investigations pendant la concertation continue
3	Réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET mettre en place un suivi constant des pompages d'eau pour répondre aux périodes de stress énergétique ou hydrique	Modification du projet : il sera directement alimenté en eau déminéralisée depuis la centrale de production existante sur la plateforme de Saint-Avoid et il n'y aura pas de pompage d'eau depuis un forage additionnel sur site. Le sujet de la ressource en eau a fait l'objet d'une lettre d'information en novembre 2025 qui a été publiée sur le site de la concertation continue.
4	Réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé	Modification du projet : les rejets feront l'objet d'une évacuation par camion vers un centre de traitement, à raison de quelques camions par mois. Le sujet de la ressource en eau a fait l'objet d'une lettre d'information en novembre 2025 qui a été publiée sur le site de la concertation continue.
5	Réaliser une étude approfondie de l'aléa « feu de forêt »	Intégré à l'étude de dangers. Modification du projet pour tenir compte de cet enjeu, recul de 50 m du projet par rapport à la forêt.
6	Présenter et détailler les caractéristiques des projets de développement d'énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l'énergie nucléaire	Réponse apportée dans le document intitulé « Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable » du 20 février 2024 (voir en annexe 2) Lors de la réunion publique du 31 mars 2026, VERSO ENERGY a également indiqué que l'hydrogène produit dans le cadre du projet ne ferait pas appel à de l'énergie nucléaire.
7	Présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoin des consommateurs	Sujet qui n'est plus d'actualité depuis la modification à la baisse de la demande en hydrogène de SHS. Sera étudié par NaTran si de nouveaux consommateurs et de nouvelles demandes se font connaître dans le futur.
8	Indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la concertation Fontaine qui sera réalisée en 2024	Modification du projet : sur demande de VERSO ENERGY, RTE a revu la capacité de la ligne électrique pour la réduire à 225 000 volts à la place des 400 000 volts initialement prévus. Recherche d'une aire d'étude intégrant les enseignements de la concertation préalable, validation de l'aire d'étude le 28 février 2025 et publication sur le site de la concertation continue. Etudes en cours pour identifier le fuseau de moindre impact environnemental dans lequel le tracé de la liaison aura vocation à s'inscrire (urbanisation, biodiversité, activités économiques...). Validation par l'Etat de la proposition envisagée au deuxième semestre 2026.

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Précisions apportées par les(s) maître(s) d'ouvrage pendant la concertation continue
		La garante demande que la proposition du public de ré-utiliser des câbles électriques existants entre le poste électrique de Saint-Avoid et la Centrale Emile Huchet, appartenant à la société GazelEnergie, qui seraient non utilisés à ce jour soit versée par RTE à la concertation Ferracci.
9	Répondre à la question sur la nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avoid en cas de développement des projets CarlHYng et Emil'Hy	Réponse apportée dans le document intitulé « Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable » du 20 février 2024 (voir en annexe 2)
10	Répondre à la question sur la prise en compte des consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des projets CarlHYng et Emil'Hy dans le « Bilan perspectives 2035 de RTE »	Réponse apportée dans le document intitulé « Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable » du 20 février 2024 (voir en annexe 2)
11	Mettre à disposition des moyens pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène (en collaboration avec l'Université de Lorraine, l'AFPA et le PPE)	<p>VERSO ENERGY confirme son engagement à soutenir la mise en place des formations adéquates dédiées aux métiers de l'hydrogène en collaboration avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, l'IUT et l'AFPA et d'autres partenaires (comme SIEMENS ENERGY) avec notamment des visites d'usines et des stages.</p> <p>VERSO ENERGY a contribué financièrement au développement du projet Amphy mais n'a pas avancé sur les autres points énoncés ci-dessus pendant la concertation continue</p>
12	Approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement	<p>VERSO ENERGY confirme son engagement de réalisation et de mise à disposition d'un guide promouvant les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs...à destination du personnel venant travailler localement.</p> <p>VERSO ENERGY n'a pas avancé sur ce point pendant la concertation continue</p>
13	Solliciter l'intégration à l'association Chemesis afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité	Intégration de l'association au 1 ^{er} janvier 2026 ainsi que le groupe de travail sur la chaleur fatale.

Impacts sur le projet

Les arguments énoncés pendant la concertation continue ont contribué à la réflexion du Maître d'Ouvrage sur les aspects d'effets dominos entre le site du projet et la forêt voisine et sur la gestion de l'eau industrielle tant d'un point de vue de sa consommation que des rejets.

Le projet final est éloigné de plus de 50 mètres de la forêt afin de limiter les effets dominos d'un incendie issu du projet vers la forêt et vice versa.

Au sujet de l'eau, le projet consommera *in fine* de l'eau déminéralisée produite sur la plate-forme Chemesis pour alimenter les électrolyseurs. La qualité de cette eau permet de limiter au maximum les rejets (de 0,5 à 1 m³/j).

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information

Au cours de la concertation continue, le Maître d'Ouvrage (VERSO ENERGY, RTE et NaTran) s'est investi à faire connaître son projet. Il a aussi **déployé plusieurs moyens d'information et de participation** comme il s'y était engagé dans son bilan de la concertation préalable : réouverture du site internet avec information sur la concertation continue et réactivation de la plateforme participative, rédaction d'un encart dans la presse pour informer le public de la tenue d'une réunion publique.

A l'issue de la première année de la concertation continue et suite à la publication du rapport intermédiaire de la garante qui mentionnait la pauvreté du nombre de **lettres d'information**, le Maître d'Ouvrage en a rédigé trois nouvelles dont une décrivant l'approvisionnement et la gestion de l'eau industrielle du projet, portant à **4 le nombre total de lettres** diffusées au cours de la concertation continue. Le rythme de publication de ces lettres d'information a respecté celui qui était conseillé par la garante et qui était fonction des grandes avancées du projet et il est **jugé satisfaisant par la garante**. Si la lettre d'information a été envoyée à 28 personnes au démarrage de la concertation continue, sa diffusion a touché 50 personnes en avril 2026 suite à la recommandation émise par la garante d'y ajouter certains acteurs. Cependant, ce nombre reste toutefois limité et **la garante regrette que le Maître d'Ouvrage n'ait pas réalisé plus d'efforts pour toucher un public plus large**.

D'autres **documents ont été mis à disposition du public** au fur et à mesure de l'avancement de la concertation continue comme la validation de l'aire d'étude du raccordement électrique, l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet en date du 6 novembre 2026 et la réponse du Maître d'Ouvrage à cet avis en date d'avril 2026. Cependant, le Maître d'Ouvrage n'a pas publié **le dossier de demande d'autorisation environnementale** malgré les demandes formulées par la garante dès que le Maître d'Ouvrage l'avait informé de sa volonté de déposer son dossier en Préfecture pour entrer en enquête publique et la relance à la fin de la réunion publique. Cette publication, bien en amont de l'enquête publique, aurait en effet permis au public d'en prendre connaissance et, éventuellement, de demander des compléments ou de poser des questions via la plate-forme participative du site internet de la concertation. Sur ce point, la garante considère donc que **le Maître d'Ouvrage n'a pas respecté la demande de publication des études au fur et à mesure de leur production qui avait été formulée par les garant.e.s à l'issue de la concertation préalable**.

La concertation continue s'est également achevée sur la tenue d'une **réunion publique**, le 31 mars 2026, qui a permis au Maître d'Ouvrage de présenter les évolutions du projet notamment en terme de gestion de l'eau et d'adéquation au contrat de fourniture d'hydrogène signé avec le sidérurgiste SHS et 3^{ème} trimestre 2025. Le support de la présentation et le compte-rendu de la réunion ont été publiés sur le site de la concertation continue.

Le Maître d'Ouvrage a accédé à la demande de la garante de maintenir ouvert le site internet de la concertation continue pendant tout le mois d'avril 2026 laissant encore un peu de temps au public de formuler des observations ou de poser des questions après la réunion publique.

La **participation du public** s'est limitée à **trois contributions** déposées la première année ainsi qu'aux observations et questions formulées lors de la **réunion publique**. Elles ont porté sur les enjeux de l'hydrogène et ceux du projet, les caractéristiques du projet, les impacts environnementaux (gestion de l'eau, nuisances sonores), les impacts socio-économiques... Le Maître d'Ouvrage a répondu à toutes les questions posées lors de la concertation continue.

Par rapport aux demandes de précisions qui étaient restées en suspens à l'issue de la concertation préalable, le Maître d'Ouvrage a répondu à 10 de ces demandes. Ainsi des précisions sont encore attendues quant à l'état éventuel de pollution des sols du site du projet, la mise à disposition de moyens pour proposer localement une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène et l'approfondissement des actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée aux futurs salariés. La garante estime que **le Maître d'Ouvrage a répondu aux arguments exprimés par le public** pendant la concertation continue et que les précisions restantes pourront être apportées prochainement avec les résultats des investigations et le démarrage des travaux en cas d'obtention des autorisations administratives.

La garante demande que la **proposition du public de ré-utiliser des câbles électriques existants** entre le poste électrique de Saint-Avoid et la Centrale Emile Huchet, appartenant à la société GazelEnergie, qui seraient non utilisés à ce jour **soit versée par RTE à la concertation Ferracci**.

Concernant le droit à l'information et à la participation, **la garante estime donc que les modalités mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont été globalement satisfaisantes sauf en ce qui concerne l'absence de diffusion des études disponibles au fur et à mesure de leur rédaction.**

Liste des annexes

- Annexe 1 - Lettre de mission de la garante
- Annexe 2 - Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d'Ouvrage
- Annexe 3 - Synthèse de l'avis de l'Ae sur le projet CarlHYng daté du 6 novembre 2025



Le président

Paris, le 11 mars 2024

Madame,

Lors de sa séance plénière du 06 mars 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet "CarlHyng" de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 23 octobre 2023 au 18 décembre 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 18 janvier 2024. Fin février 2024, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 06 mars 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet "CarlHyng" de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 06 mars 2024 recommande que :

- certains sujets fassent l'objet de précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue, comme par exemple : la réalisation d'une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière, la réalisation d'une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, ainsi que la présentation d'un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau MosaHYc ;
- la rédaction du journal de bord à destination du grand public, se fasse a minima à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
- une réunion publique soit organisée, en clôture de la concertation continue et à l'approche de l'enquête publique ;
- cette réunion publique aborde les enjeux du raccordement électrique de RTE et mette notamment au débat la manière dont le grand public pourra participer à l'élaboration des décisions qui seront prises sur le raccordement électrique, en amont des choix réalisés dans le cadre de la concertation réglementaire dite « Fontaine » ;
- le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.03.11 18:18:20 +01'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Valérie TROMMETTER
Garante de la concertation continue portant sur le projet "CarlH yng" de production
d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling

Annexe 2 – Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d’Ouvrage

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Préciser la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations	Comme cela a été précisé dans les compilations des questions et réponses mises en ligne sur le site internet à la suite de l'atelier du 14 novembre, les premiers bâtiments du projet se situeront à plus de 150 mètres des premières habitations.	Sans objet	Sans objet
2	Préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil	D'après l'historique et les caractéristiques des activités ayant eu lieu sur le site du futur projet CarlHYng, il n'a pas été identifié la nécessité d'une dépollution du terrain, car le terrain n'est actuellement pas considéré comme étant pollué. Néanmoins des investigations sur une éventuelle pollution du sol seront réalisées dans le cadre du mémoire de cessation d'activité de CGR Environnement, exploitant actuel du site. En effet, si les investigations étaient réalisées trop tôt, il y aurait un risque qu'une pollution survienne entre le moment où les investigations auront été réalisées et le moment où CGR cessera effectivement son activité, sans qu'elle ne soit identifiée. La réalisation des investigations sera donc portée par CGR Environnement dans le cadre de ses démarches de cessation d'activité afin de déterminer s'il est nécessaire de réaliser une dépollution du terrain.	Courant S2 2025	Étude de pollution
3	Réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET mettre en place un suivi constant des pompages d'eau pour répondre aux périodes de stress énergétique ou hydrique	Il n'est pas prévu de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière dans le cadre du DDAE. Le prélèvement entre dans le périmètre d'autorisation de la SEE (Société des Eaux de l'Est), opérateur du réseau d'eau local. C'est donc à la SEE qu'il revient de vérifier que le prélèvement en eau induit par le projet CarlHYng entre bien dans le cadre de son autorisation. Les détails et conditions sur la fourniture en eau feront l'objet d'une convention entre la SEE et VERSO ENERGY. Concernant le suivi constant des pompages d'eau, celui-ci n'entre également pas dans le champ d'action de VERSO ENERGY. En effet, c'est la SEE qui possède et gère les forages, c'est donc elle qui a la charge d'effectuer ce suivi.	Sans objet	Sans objet
4	Réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout	Il sera mentionné dans le DDAE les différents exutoires envisagés pour les eaux de rejet en indiquant la possibilité ou l'impossibilité d'y rejeter les effluents du projet avec et sans traitement. Les caractéristiques des potentiels traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur et la valorisation de l'eau en cycle fermé sont en cours de définition.	S1 2024	Finalisation de l'étude d'impact

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
	en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé			
5	Réaliser une étude approfondie de l'aléa « feu de forêt »	Le Dossier Département des Risques Majeurs (DDRM) de la Moselle, en particulier la partie relative à l'aléa « feu de forêt », a été étudié en début de projet et pris en compte à sa juste mesure dans l'étude de danger constituant le DDAE.	Sans objet	Sans objet
6	Présenter et détailler les caractéristiques des projets de développement d'énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l'énergie nucléaire	Outre des projets de production d'hydrogène à destination de la décarbonation de l'industrie et de la mobilité, VERSO ENERGY développe des projets de production d'électricité renouvelable (essentiellement photovoltaïque) et de stockage d'énergie par batterie. Les premiers projets solaires seront opérationnels dès 2025 et les premiers projets hydrogène de grande ampleur, comme CarlHYng, le seront d'ici fin 2027-début 2028. VERSO ENERGY est actuellement en cours de développement de plus de 2 GW de projets photovoltaïques à travers toute la France. Grâce à des mécanismes contractuels tels que les contrats d'achat d'électricité renouvelable à long terme (connus sous le nom de Power Purchase Agreement, ou PPA), établis entre les actifs hydrogène d'un côté et les actifs renouvelables de VERSO ENERGY ou ceux de producteurs partenaires de l'autre, il sera possible de diriger les électrons générés par les parcs renouvelables vers les projets hydrogène, dont CarlHYng. L'ensemble des projets de VERSO ENERGY est élaboré dans une perspective d'optimisation des flux énergétiques au sein du portefeuille d'actifs de l'entreprise, tout en respectant une cohérence dans le calendrier d'émergence des besoins. En cas de déficit énergétique provenant des sources renouvelables pour alimenter les électrolyseurs, le complément pourra être assuré par un approvisionnement sur le marché français de l'énergie, axé sur une énergie bas-carbone.	Sans objet	Sans objet
7	Présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoin des consommateurs	NaTran répond aux besoins des consommateurs connus à ce jour. La définition d'un planning tenant compte de nouvelles hypothèses nécessiterait des études, non lancées à ce jour. Si des nouveaux consommateurs venaient, NaTran étudierait les renforcements nécessaires et le planning associé.	Sans objet	Sans objet
8	Indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la	La concertation préalable sur le volet raccordement électrique du projet CARLHYNG porté par VERSO ENERGY a été conçue de façon coordonnée	S2 2024	Présentation des enseignements de la concertation dans le

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
	concertation Fontaine qui sera réalisée en 2024	<p>avec la concertation dite « Fontaine », afin de permettre à l'une et l'autre de s'enrichir mutuellement.</p> <p>La concertation dite « Fontaine », décrite dans la circulaire signée par la Ministre Déléguée à l'industrie du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, sera pilotée par le Préfet. Dans ce cadre, RTE associera les élus, les services de l'État, les associations représentatives qui auront pu disposer auparavant, dans le cadre de la concertation préalable, d'une large information sur le projet à l'origine du besoin.</p> <p>Cette phase de concertation se déroule en deux étapes. La première porte sur la présentation du projet et la délimitation, avec les parties prenantes, d'une aire d'étude. La seconde phase consiste à procéder au recensement des différentes contraintes et enjeux à l'intérieur de cette aire d'étude, à présenter les différentes solutions envisageables et à les comparer en vue d'aboutir au choix de l'une d'entre elles. À l'issue de cette phase, un fuseau de moindre impact dans lequel un tracé peut être envisagé sera défini. Compte-tenu du niveau de tension, il fera l'objet d'une validation ministérielle.</p> <p>Pendant la phase de concertation préalable, RTE a pu présenter au public une coupe technique de la liaison souterraine nécessaire au raccordement ainsi que les modalités de mise en oeuvre, ce qui lui a permis d'objectiver les incidences environnementales par nature limitée de ce type d'ouvrage.</p> <p>De fait, le public s'est montré davantage attentif aux aspects économiques du raccordement électrique, se montrant réticent à un financement public de cette infrastructure. RTE a pu le rassurer en présentant le mécanisme de financement légal (code de l'énergie) qui repose sur une très large contribution du client à raccorder, en l'espèce VERSO ENERGY.</p> <p>Dans un secteur à caractère fortement industriel (Plateforme chimique de Carling-Saint-Avold, Zone d'activités de l'Europort, ancienne cokerie) qui se caractérise par la présence de nombreuses infrastructures du réseau public de transport d'électricité, de transports de gaz et fluides industriels, de voies ferrées, et de réseaux routiers ...), RTE retient que le public reste très attaché à la préservation de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les secteurs qui sont restés moins anthropisés autour du complexe industriel. Dans le cadre des propositions qui émaneront de la concertation Fontaine, RTE s'attachera à préciser les enjeux environnementaux du territoire afin de mettre en oeuvre dès la phase de conception les mesures d'évitement et de réduction les plus appropriées.</p>		cadre de la Concertation Fontaine

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
		<p>Dans le cadre de la concertation Fontaine, RTE portera à la connaissance des parties prenantes qui seront impliquées les observations recueillies du public concernant le raccordement lors de la concertation préalable.</p> <p>Par ailleurs, RTE s'engage à communiquer sur le site de la concertation continue du projet, l'aire d'étude retenue ainsi que le fuseau de moindre impact validé dans le cadre de la concertation Fontaine.</p>		
9	Répondre à la question sur la nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avold en cas de développement des projets CarlHYng et Emil'Hy	<p>Face aux enjeux climatiques et économiques, RTE est pleinement mobilisé pour accompagner la décarbonation et la souveraineté industrielle de la France. L'entreprise met en oeuvre les moyens humains et techniques pour répondre au développement des territoires en proposant des solutions de raccordement et les solutions de renforcement adaptées aux demandes des utilisateurs du réseau et aux territoires.</p> <p>À l'image de la dynamique actuelle des grands bassins industriels français (Dunkerque, Fos-sur-Mer, Le Havre ...), le Nord de la Moselle affiche une perspective de réindustrialisation historique. Sur un territoire s'étalant de Thionville à Sarreguemines en passant par Saint-Avold, au-delà des projets CarlHYng et Emil'Hy, l'implantation de plusieurs projets industriels ambitieux, parmi lesquels Holosolis et Parkes est d'ores-et-déjà annoncée. Par ailleurs, l'électrification des usages, est une réponse aux objectifs de réduction des émissions de CO₂.</p> <p>Pour accompagner cette dynamique, RTE se doit d'adapter le réseau public de transport à la juste mesure des besoins et des délais dans des conditions économiques soutenables.</p> <p>Dans cette logique d'évolution, le renforcement progressif des capacités d'alimentation électrique du poste de transformation de Saint-Avold, dans la continuité des travaux anticipés en 1998 et 2008, fait partie du panel de solutions que RTE est susceptible de déployer pour répondre à ces enjeux énergétiques.</p>	Sans objet	Sans objet
10	Répondre à la question sur la prise en compte des consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des projets CarlHYng et Emil'Hy dans le « Bilan perspectives 2035 de RTE »	<p>Parmi les missions qui lui ont été confiées, il en est une qui confère à RTE le soin d'éclairer les pouvoirs publics en termes de choix énergétiques en lien avec les objectifs climatiques affichés.</p> <p>Publié en septembre 2023, le Bilan prévisionnel 2023-2035 actualise la première période de l'analyse prospective « Futurs énergétiques 2050 » lui-même publié dès février 2022.</p> <p>À mi-parcours de l'objectif de neutralité carbone du pays, cette mise à jour intervient alors que plusieurs paramètres ont évolué depuis 2021 : contexte géopolitique et économique mondial (guerre en Ukraine, crise énergétique),</p>	Sans objet	Sans objet

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
		<p>volonté de la France de renforcer sa souveraineté industrielle et énergétique, nouvelles ambitions climatiques et de décarbonation.</p> <p>Ce rapport documente et chiffre les différents futurs énergétiques possibles, dont un chemin souhaitable qui permettrait à la France d'atteindre ses objectifs rehaussés : lutter contre le dérèglement climatique et réussir sa réindustrialisation.</p> <p>Plus que jamais la sortie des fossiles s'impose comme une nécessité alors que la France consomme encore plus de 60% d'énergie fossile. Pour y parvenir, le pays doit nécessairement s'électrifier.</p> <p>Dans le Bilan prévisionnel 2023-2035, RTE étudie 3 scénarios possibles avec des rythmes différents de consommation, d'électrification des usages et de développement des énergies bas-carbone. Dans cette analyse, RTE confronte l'offre et la demande, et identifie des scénarios réalistes sur d'une part les perspectives de développement du parc de production d'électricité et d'autre part la consommation d'électricité incluant les nouveaux usages en recherchant un équilibre permanent mobilisant éventuellement les flexibilités d'usage et les partenariats d'échanges européens.</p> <p>Le scénario le plus souhaitable, permet d'atteindre les objectifs de décarbonation accélérée et de réindustrialisation en 2030 et 2035. Il présente une électrification renforcée qui a pour conséquence une consommation d'électricité en augmentation.</p> <p>Dans le cadre de la décarbonation, des quantités importantes d'hydrogène sont nécessaires pour certains usages. Avec un socle de production d'électricité décarbonée important, la France a les moyens de produire ces volumes d'hydrogène par électrolyse. Le développement de solutions permettant un fonctionnement flexible des électrolyseurs sera un levier important pour la sécurité d'approvisionnement en électricité et pour la compétitivité de la production d'hydrogène.</p> <p>Les projets CarlHYng et Emil'Hy s'intègrent pleinement dans cette perspective de développement de l'hydrogène modélisée dans l'analyse de RTE.</p> <p>En empruntant ce scénario, la France a les moyens d'atteindre ses objectifs rehaussés en 2030 et 2035, en mobilisant 4 leviers : efficacité énergétique, sobriété, énergies renouvelables et nucléaire.</p>		
11	Mettre à disposition des moyens pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène (en	VERSO ENERGY confirme son engagement à soutenir la mise en place des formations adéquates dédiées aux métiers de l'hydrogène en collaboration avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, l'IUT et l'AFPA et d'autres partenaires	S2 2025	Lancement d'un programme de travail avec les parties prenantes identifiées.

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
	collaboration avec l'Université de Lorraine, l'AFPA et le PPE)	(comme SIEMENS ENERGY) avec notamment des visites d'usines et des stages.		
12	Approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement	VERSO ENERGY confirme son engagement de réalisation et de mise à disposition d'un guide promouvant les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs...à destination du personnel venant travailler localement.	Avant le lancement des travaux prévus début S2 2025	Réalisation et mise à disposition d'un guide promouvant les services locaux
13	Solliciter l'intégration à l'association Chemesis afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité	VERSO ENERGY a déjà initié des échanges avec Chemesis pour adhérer à l'association. Les modalités d'adhésion sont en cours d'étude.	T1 2024	Adhésion à Chemesis.

N°	Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Poursuite des échanges avec le public via le site internet sur l'avancement du projet CarlHYng et les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique	Le site internet www.concertation-carlhyng.eu restera ouvert, a minima, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Les maîtres d'ouvrage seront joignables via un formulaire de contact dédié et informeront régulièrement le public de l'état d'avancement du projet.	Dès l'ouverture de la participation continue du public	Maintien et actualisation du site internet
2	Rédaction d'un journal de bord à une fréquence semestrielle	Une rubrique dédiée à l'actualité du projet sera ajoutée et régulièrement actualisée pendant la procédure de participation continue du public sur le site internet www.concertation-carlhyng.eu .	Dès l'ouverture de la participation continue du public	Actualisation du site internet
3	Diffusion des études au fur et à mesure de leur production	Les dossiers de demande d'autorisation seront prochainement déposés auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...). Les études seront disponibles au stade de l'enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l'environnement).	Au stade de l'enquête publique	
4	Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique	Les maîtres d'ouvrage se conformeront à l'avis du commissaire enquêteur, si ce dernier souhaite organiser une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique.	Fin S2 2024	
5	Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation	Les informations relatives au chantier seront communiquées à la mairie de Carling et disponibles sur le site internet du projet.	Pendant les travaux	Communication des informations relatives aux travaux à la mairie de Carling et sur le site.

Annexe 3 - Synthèse de l'avis de l'Ae sur le projet CarlHYng daté du 6 novembre 2025

L'avis complet est disponible sur : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-grand-est-en-a1412.html>

« La société Verso Energy projette de créer à Carling (57) une usine de production d'hydrogène par électrolyse d'eau, comportant trois unités d'électrolyse (technologie PEM - membrane échangeuse de protons) d'une puissance unitaire de 100MW, pour une production totale visée de 51000 t/an d'hydrogène. Celui-ci sera injecté dans la canalisation de transport du réseau transfrontalier MosaHYc (projet de reconversion de canalisations de transport de gaz naturel) qui permettra à l'entreprise d'accéder à des clients industriels en Sarre voisine et, au-delà, en Allemagne, Luxembourg etc. Le projet nécessitera une liaison électrique souterraine 400000V jusqu'au poste de Réseau de transport électrique (RTE) de Saint-Avoid (57).L'alimentation en électricité d'origine renouvelable ou à faible contenu en carbone (électricité du réseau français) permettra une production d'hydrogène s'inscrivant ainsi dans les stratégies française et européenne de production et utilisation d'hydrogène à faible contenu en carbone.

Le projet sera implanté sur la plate-forme d'une installation de stockage de déchets inertes, ce qui limite l'artificialisation et les atteintes aux milieux naturels.

Pour l'Ae, les principaux enjeux environnementaux du projet sont :

- la maîtrise des risques industriels,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre,
- la préservation de la ressource en eau.

L'étude d'impact environnementale et l'étude de danger sont de bonne qualité, documentées et bien présentées. Le dossier aborde de manière pertinente la définition du périmètre du projet, en y incluant tous les raccordements nécessaires (par exemple l'alimentation en eau déminéralisée). Cependant le tracé de la ligne électrique souterraine n'est pas encore défini et l'Ae recommande donc de présenter dans le dossier l'aire d'étude du raccordement, les options possibles et les principaux enjeux environnementaux, et d'actualiser l'étude d'impact lorsque le tracé de la ligne sera défini.

Les autres recommandations principales de l'Ae portent sur :

- la nécessité de mieux préciser en quoi les particularités du territoire assureront une pérennité de l'alimentation en eau, y compris en situation de sécheresse,
- la présentation des critères justifiant l'emplacement des mares tenant compte de la sécurité des amphibiens, et le cas échéant le renforcement des mesures de compensation pour les atteintes aux habitats terrestres des amphibiens,
- le recul du site par rapport à la forêt voisine au regard du risque d'incendie de forêt,
- la nécessité pour les pouvoirs publics de veiller à l'absence de construction d'habitations ou établissements recevant du public à proximité du site.

L'ensemble des observations et recommandations de l'Ae est présenté dans l'avis détaillé ».

